

ORDONNANCE**Ordonnance n° 2011-866 du 22 juillet 2011 adaptant à l'outre-mer diverses dispositions relatives à la pêche de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche**

NOR: AGRM1029978R

Version consolidée au 24 juillet 2011

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,
Vu la Constitution, notamment son article 38 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4433-15-1 et L. 4437-1 ;
Vu le code de la recherche, notamment son article L. 342-2 ;
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX ;
Vu la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, notamment son article 94 ;
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
Vu la saisine du conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon en date du 25 mai 2011 ;
Vu la saisine du conseil régional de la Guadeloupe en date du 26 mai 2011 ;
Vu la saisine du conseil régional de la Martinique en date du 26 mai 2011 ;
Vu la saisine du conseil général de Mayotte en date du 26 mai 2011 ;
Vu la saisine du conseil territorial de Saint-Barthélemy en date du 26 mai 2011 ;
Vu la saisine du conseil territorial de Saint-Martin en date du 26 mai 2011 ;
Vu la saisine du conseil régional de la Guyane en date du 27 mai 2011 ;
Vu la saisine du conseil régional de la Réunion en date du 30 mai 2011 ;
Le Conseil d'Etat entendu ;
Le conseil des ministres entendu,
Ordonne :

Article 1

Le livre IX du code rural et de la pêche maritime est modifié conformément aux articles 2 à 6.

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code rural et de la pêche maritime - Chapitre Ier : Dispositions particulières aux r... (V)
 - ▶ Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. L912-3 (V)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L951-2 (T)
 - ▶ Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. L951-2 (V)
 - ▶ Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. L951-3 (V)
 - ▶ Crée Code rural et de la pêche maritime - art. L951-4 (V)
 - ▶ Crée Code rural et de la pêche maritime - art. L951-5 (V)
 - ▶ Crée Code rural et de la pêche maritime - art. L951-6 (V)
 - ▶ Crée Code rural et de la pêche maritime - art. L951-7 (V)
 - ▶ Crée Code rural et de la pêche maritime - art. L951-8 (V)
 - ▶ Crée Code rural et de la pêche maritime - art. L954-2 (V)

Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code rural et de la pêche maritime - Chapitre V : Dispositions particulières à Walli... (V)
 - ▶ Crée Code rural et de la pêche maritime - Chapitre VI : Dispositions particulières à la P... (V)
 - ▶ Crée Code rural et de la pêche maritime - Chapitre VII : Dispositions particulières à la... (V)
 - ▶ Crée Code rural et de la pêche maritime - Chapitre VIII : Dispositions particulières aux ... (V)
- ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - Section 1 : Dispositions spécifiques aux Terres... (T)
- ▶ Crée Code rural et de la pêche maritime - Section 1 : Dispositions spécifiques aux Terres... (V)

- ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - Section 2 : Dispositions spécifiques à l'île de... (T)
- ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - Section 2 : Dispositions spécifiques à l'île de... (V)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L952-1 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L953-1 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L954-1 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-1 (T)
 - ▶ Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. L955-1 (V)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-10 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-11 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-12 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-13 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-14 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-2 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-3 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-4 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-5 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-6 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-7 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-8 (T)
 - ▶ Transfère Code rural et de la pêche maritime - art. L955-9 (T)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L955-9 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L956-1 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L957-1 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-1 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-10 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-11 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-12 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-13 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-14 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-2 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-3 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-4 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-5 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-6 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-7 (V)
 - ▶ Créé Code rural et de la pêche maritime - art. L981-8 (V)

Article 4

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code rural et de la pêche maritime - Chapitre II : Dispositions particulières à Sain... (V)
 - ▶ Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. L952-1 (V)

Article 5

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code rural et de la pêche maritime - Chapitre III : Dispositions particulières à Sai... (V)
 - ▶ Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. L953-1 (V)

Article 6

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code rural et de la pêche maritime - Chapitre IV : Dispositions communes aux collect... (V)
 - ▶ Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. L954-1 (V)

Article 7

Le délai d'un an mentionné au II de l'article 85 de la loi du 27 juillet 2010 susvisée pour l'élaboration des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine, pour les régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion, pour le Département de Mayotte, pour les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, court à compter de la date de publication de la présente ordonnance.

Article 8

Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et

la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente ordonnance, qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 juillet 2011.

Nicolas Sarkozy

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

François Fillon

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation,

de la pêche, de la ruralité

et de l'aménagement du territoire,

Bruno Le Maire

Le ministre de l'intérieur,

de l'outre-mer, des collectivités territoriales

et de l'immigration,

Claude Guéant

La ministre auprès du ministre de l'intérieur,

de l'outre-mer, des collectivités territoriales

et de l'immigration, chargée de l'outre-mer,

Marie-Luce Penchard